

RECONFINEMENT EN FRANCE

Ce qu'il faut savoir

LES MODIFICATIONS AU NIVEAU SOCIAL

01 LES RAJOUTS DANS LA NOUVELLE ATTESTATION DE DÉPLACEMENT



- Les déplacements pour le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Les déplacements pour participer à un concours ou à un examen.
- Les déplacements pour se rendre dans un service public.
- Les déplacements pour chercher les enfants à l'école et pour les emmener à leurs activités périscolaires.
- Le justificatif de déplacement scolaire » et le « justificatif de déplacement professionnel ».

02 LE NOUVEAU PROTOCOLE DES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS



- Maintien des écoles ouvertes sauf les activités extrascolaires
- Cours magistraux et les travaux dirigés universitaires effectués à distance.

03 LES CONDITIONS DU TÉLÉTRAVAIL



- Effectué « cinq jours sur cinq ».
- Possibilité d'alternance du télétravail et présentiel.
- Aménagement des horaires de départ et d'arrivée pour moins d'affluence en cas d'impossibilité du télétravail.

04 LES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES



- Pour les entreprises de moins de 50 salariés fermées.
- Pour les PME des secteurs tourisme, événementiel, sport et culture (perte 50 % du CA).
- Pour les travailleurs indépendants.

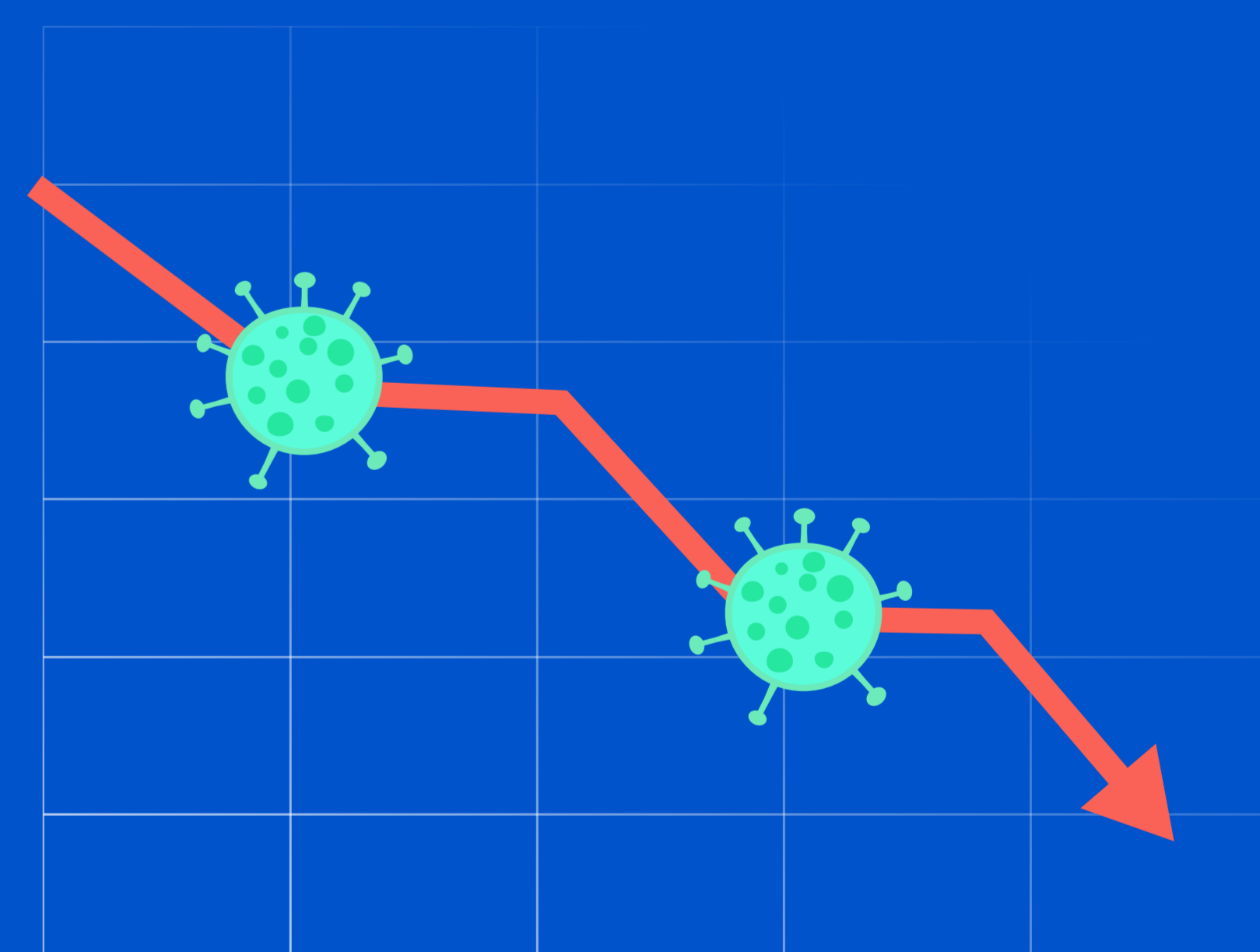
LES NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

01 L'AIDE AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

- > pour environ **200 000** commerces obligés de suspendre leurs activités.

02 LE FONDS DE SOLIDARITÉ

- > **Indemnisation mensuelle $\geq 10\ 000$ €** pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- > **Aide de fonds $\geq 1\ 500$ €/mois** pour les autres secteurs et indépendants si baisse CA.



03 LES PRÊTS OCTROYÉS PAR L'ÉTAT

Prêts jusqu'au
30 juin 2021

L'amortissement sera étalé entre
1an - 5ans en plus

taux compris entre
1% - 2,5% pour les PME

Les entreprises pourront recourir aux prêts directs de l'État entre
10 000€
et **50 000€** selon le cas

04 LES RÉDUCTIONS DU LOYER

30%

de la valeur du loyer abandonné par le biais d'un crédit d'impôt au profit des bailleurs.